

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 20 avril 2021, à 19h30
à la Salle communale**

Présents

M. VERARDI Tiziano, Président
M. POTVIN Thierry, Vice-Président
M. PFEIFFER Pablo, Secrétaire
M. BETTO Frédéric
Mme BOYE Jenny
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
M. KENDE Michael
Mme MÉGROZ Valérie
Mme MORGANELLA Cecilia
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
Mme TAHERI Odile

Absents excusés

Mme MALHERBE Sylvie
Mme MOTA Rose Marie

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint
M. FRACHEBOUD Bernard, adjoint

Administration

Mme ROSET Martine, co-Secrétaire générale
Mme TONINATO Danielle, co-Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - Réponse de l'Exécutif à la question écrite du 26.01.2021 « engagement du personnel communal »
3. Communications du Maire
 - Présentation des comptes 2020
4. Rapport des commissions
5. Rapport de l'Exécutif à la motion 1/2021 « pour régler à 30km/h le tronçon de la route de Collex pendant les travaux et régler à 50km/h la déviation passant par la route de Vieille-Bâtie et la route du Bois-des-Îles »
6. Décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal : subvention de Fr 500'000 à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex
7. Propositions individuelles et questions

* * *

M. Tiziano VERARDI, Président du Conseil municipal, sonne l'ouverture de la séance du Conseil municipal à 19h31 précises. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Absentes, Mmes Sylvie MALHERBE et Rose Marie MOTA sont excusées. Au moment de l'appel, M. Pablo PFEIFFER n'est pas encore arrivé. En conséquence, le Conseil municipal siège avec 12 membres sur 15 (13 après l'arrivée de M. PFEIFFER).

Sans plus attendre, M. VERARDI entame l'ordre du jour envoyé à tous les Conseillers municipaux dans les délais impartis.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021

Le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2021 à la discussion de ses collègues, en leur demandant s'ils ont des remarques à formuler sur ce document.

1.1. Rapport de la commission Infrastructures (point 5.2., page 21)

(Intervention de M. Pascal Crétard)

M. Pascal CRÉTARD fait remarquer que l'intervention de M. Sébastien PESENTI relative à la prise de position de la commission Infrastructures fait état d'un vote à l'unanimité pour la conservation du giratoire. Or, le conseiller municipal a voté pour la suppression de ce dernier. L'intervention devra être corrigée pour indiquer que la commission s'est prononcée à la majorité en faveur d'un giratoire.

Dont acte.

1.2. Rectification du nom de famille de Mme Meike Noll-Wagenfeld (p.32)

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Mme Dorothea NOLL indique qu'elle a déjà mentionné à plusieurs reprises au Secrétariat général que le nom de famille de sa mère était erroné dans les procès-verbaux des 26 janvier et 23 mars. Le nom « Meike NOLL » doit être corrigé en « Meike NOLL-WAGENFELD ».

Dont acte.

Constatant l'absence de plus amples remarques ou de questions, M. Tiziano VERARDI soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 10 oui, aucun non et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2021.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Séance de fonctionnement du 11 mai 2021

Le Président informe les conseillers municipaux qu'une séance de fonctionnement est prévue le mardi 11 mai 2021, avant la séance ordinaire du Conseil municipal. Ces séances de fonctionnement se tiennent habituellement jusqu'à quatre fois par an. Deux horaires sont envisagés. Idéalement, la séance se tiendrait de 18h à 19h, et serait suivie d'un apéritif, si les conditions sanitaires le permettent. S'il n'est pas envisageable d'organiser un apéritif, la séance de fonctionnement aura lieu de 18h30 à 19h30. Un message sera envoyé aux conseillers municipaux quelques jours avant la séance de fonctionnement pour les avertir de l'horaire.

En ce qui concerne le déroulement des séances de fonctionnement, le groupe Collex-Bossy Avenir a émis le souhait d'être représenté par M. Frédéric BETTO. Les membres du groupe Collex-Bossy Ensemble, souhaitent être présents. Le groupe Parti Démocrate-Chrétien Ouvert est libre de choisir comment il souhaite s'organiser. Ne s'agissant pas d'une séance formelle, chaque groupe est libre de se faire représenter par une ou plusieurs personnes.

Mme Dorothea NOLL

Fait remarquer que, dans l'agenda communal, la séance fonctionnement est marquée comme annulée.

M. Tiziano VERARDI

Répond que l'invitation a été envoyée par Mme Martine ROSET après la séance du bureau la semaine précédente. Il a rappelé à la co-secrétaire générale qu'il souhaitait mentionner cette séance au préalable lors de la séance du Conseil municipal. Il remercie toutefois Mme Martine ROSET pour sa réactivité.

2.2. Réponse de l'Exécutif à la question écrite du 26.01.2021 concernant l'« engagement du personnel communal »

(Il est alors 19h36, arrivée de M. Pablo PFEIFFER)

M. Pablo PFEIFFER prenant place à la table du Conseil municipal, le Président le remplace dans sa lecture de la réponse de l'Exécutif à la question écrite du 26 janvier 2021 concernant « l'engagement du personnel communal », réponse reproduite ci-dessous *in extenso* :

« Législature 2020 - 2025
Séance du 20 avril 2021
Réponse à la question écrite 1/2021

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Lors de la séance du Conseil municipal du 26 janvier dernier, il a été donné lecture d'une question écrite émanant de Collex-Bossy Ensemble concernant l'engagement d'un nouveau collaborateur, Alejandro Pfeiffer.

Texte de la question :

Bonjour,

Nous avons été heureux d'apprendre l'engagement d'Alejandro Pfeiffer pour renforcer notre équipe voirie pour une durée indéterminée.

Par contre, nous sommes étonnés que cet engagement pour une durée indéterminée n'ait pas fait l'objet d'un appel d'offre dans la presse et sur les supports à disposition de la Commune comme le stipule l'article 6 du statut du personnel de l'administration communale.

De plus, les diverses commissions concernées par cet engagement ont seulement eu vent d'un engagement en CDD pour une durée de 5 à 7 mois en fonction des commissions.

Merci pour les éclaircissements.

Groupe Collex-Bossy Ensemble

Le Maire et les co-secrétaires générales apportent la réponse écrite suivante :

La Mairie est interpellée pour n'avoir supposément pas suivi l'article 6 du statut du personnel de l'Administration communale qui stipule que l'engagement pour une durée indéterminée doit faire l'objet d'un appel d'offre dans la presse et sur les supports à disposition de la Commune.

Le secrétariat général reconnaît que cette interprétation des statuts est recevable mais n'a pas considéré qu'il s'agissait d'une ouverture de poste à temps complet ou à temps partiel (art. 5) comme les statuts le prévoit. Cette personne ayant déjà été engagée de façon saisonnière, à satisfaction de tous, il a été considéré qu'une bascule de rapport de travail à durée déterminée à un rapport de travail à durée indéterminée n'entraîne pas dans le cadre des articles susmentionnés.

C'est aussi pourquoi, le secrétariat général a choisi de lui offrir ce poste sans passer par la case « appel d'offre dans la presse » puisqu'il convertissait le contrat de travail préexistant.

Lors de la présentation du budget 2021 devant le conseil municipal du 13 octobre dernier, il a été précisé aux conseillers municipaux du passage d'un poste de la rubrique « saisonnier » à un poste fixe mais de taux d'occupation « saisonnier » ; cette fonction a par ailleurs été modifiée comptablement et a rejoint la rubrique des salaires sous la fonction Administration communale.

Cette procédure a permis un gain de temps et d'argent non négligeable pour la commune.

Cependant, le secrétariat général reconnaît qu'une meilleure communication aurait pu être établie avec les membres du Conseil municipal et que des précisions supplémentaires auraient pu être apportées au sujet du passage d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminée.

Au vu des explications fournies nous estimons la réponse à cette question écrite close.

Ricardo Muñoz
Maire

Martine Roset et Danielle Toninato
Co-secrétaires générales »

Mme Dorothea NOLL

Considère que la question relève d'une différence d'interprétation du règlement communal entre le groupe Collex-Bossy Ensemble et l'Exécutif.

M. Tiziano VERARDI

Conclut qu'avec cette réponse apportée de la part de l'Exécutif, la question peut être considérée comme close.

3. Communications du Maire

3.1. Présentation des comptes 2020

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire débute ses communications par une présentation des comptes. Cette présentation sera brève puisque l'intégralité des comptes seront présentés à la commission Finances le mardi 27 avril, afin qu'elle puisse les préavisier. Les comptes seront ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal le 11 mai 2021.

Se référant à un fichier envoyé aux conseillers municipaux, M. le Maire commente tout d'abord le fonctionnement 2020. Il explique que la différence entre charges réalisées et charges figurant au budget 2020 est due au ralentissement de l'activité due à la pandémie. En ce qui concerne les produits, la prévision des recettes fiscales était pessimiste. Le résultat est de CHF 581'149.-, qui viennent s'ajouter à la fortune de la commune de Collex-Bossy.

La seconde partie de la présentation concerne les actifs du bilan 2019-2020. Le niveau de liquidités, qui se montait à CHF 11'116'101.- en 2019 est de CHF 10'349'346.- en 2020. Cette différence est essentiellement liée à l'achat de la Laiterie. En ce qui concerne les liquidités, il n'a pas de commentaire à faire, si ce n'est que le secrétariat général s'efforce de trouver des solutions pour ne pas payer des intérêts négatifs sur les comptes que la commune a dans les établissements bancaires.

Le détail des passifs du bilan 2019-2020 sera fait en commission des Finances.

La dernière remarque concerne l'évolution de la dette. On y retrouve l'emprunt souscrit pour l'achat de l'Ancienne Poste. L'emprunt arrive à échéance en 2022.

Le message essentiel de M. Ricardo MUÑOZ est que les comptes ont été correctement tenus et que Collex-Bossy conserve sa bonne santé financière, ce qui est un voyant encourageant pour la suite des projets en développements. La commune détient les liquidités suffisantes pour porter les projets ambitieux et de qualité que sont la future voie piétonne, la ferme Gindre-Constantin et la Laiterie de Bossy.

3.2. Signature du contrat d'achat de la parcelle n°13 de la commune de Collex-Bossy, sise au bois Prodom et affectée en « bois et forêts »

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Le 4 mai 2021 aura lieu la signature d'achat de la parcelle forestière n°13 de la commune de Collex-Bossy. Tout conseiller municipal peut prendre contact avec le secrétariat général pour prendre connaissance de la localisation de la parcelle.

3.3. Etat des autorisations de construire

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Conformément à la procédure décidée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2021, le Maire demande si certains conseillers municipaux ont des questions sur le document qui fait état des autorisations de construire au 20 avril 2021. Ce n'est pas le cas.

3.4. Période de recours concernant les autorisations de construire

(Intervention de Bernard Fracheboud, Adjoint)

M. Bernard FRACHEBOUD transmet deux informations concernant les autorisations de construire. Actuellement court une période de recours de trente jours par suite de l'autorisation reçue pour la barrière de la Carpendelière ainsi que pour la voie piétonne-cycliste de la route de Vireloup.

4. Rapport des commissions

4.1. Commission Cohésion sociale et Culture /Informations-Communications

(Rapport de Maximilien Ferrillo, président)

Une séance a eu lieu le 24 mars 2021.

Tout d'abord nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Odile Taheri, nouvelle commissaire au sein de la commission Cohésion sociale et Culture/Informations-Communications.

L'ordre du jour du 24 mars dernier portait sur trois points.

4.1.1. Octroi d'une subvention et Aide humanitaire et au développement

Un premier point en lien avec l'entrée Cohésion sociale /Aide humanitaire et au développement. La commission a auditionné Monsieur Guillaume Pidancet concernant un projet de scène itinérante.

Après délibération, la commission a voté à l'unanimité des personnes présentes, l'octroi d'une subvention à hauteur d'une somme de 3'000.- F. Puis, concernant le même point de l'ordre du jour, M. Skander Chahlaoui a présenté les modifications légères apportées par la mairie concernant les deux règlements de l'aide d'urgence et au développement en Suisse et à l'étranger.

4.1.2. Programmation 2021-2022

Un deuxième point a été abordé en lien avec l'entrée Culture et la programmation 2021-2022. La situation du COVID a entraîné la reprogrammation d'une production. La commission poursuit donc son travail et programmation et reprogrammation au regard de l'actualité du Covid-19. Par ailleurs, la commission a porté son attention sur le passage d'une programmation de la saison culturelle en année civile en programmation sur l'année scolaire, tout en laissant la possibilité au besoin d'ajouter un événement pendant l'été. La commission a voté à l'unanimité des personnes présentes la nouvelle programmation sur l'année scolaire. Cette programmation sera effective à la rentrée scolaire 2021.

4.1.3. Questionnaire envoyé aux seniors

Enfin, le troisième point concernant la Cohésion Sociale a porté sur le questionnaire envoyé aux seniors. Celui-ci n'a malheureusement pas pu être traité et le sera lors de la prochaine séance.

4.2. Commission des infrastructures

(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)

Réunie le mercredi 14 avril 2021, la commission a d'abord assisté à une présentation de l'ingénieur M. Lacaste (entreprise Conti) concernant la chaufferie à bois. La présentation figurera en annexe du procès-verbal de la séance.

4.2.1. Réalisation du chemin du Marquet

Ensuite, la commission a été informée d'une rencontre entre l'Exécutif et l'entreprise réalisatrice de la réfection du chemin du Marquet, qui permettra de procéder à la validation des travaux et de vérifier si des retouches sont nécessaires.

4.2.2. Eclairage du cheminement du Stade

La commission a également discuté du projet d'éclairage du cheminement du Stade. L'Exécutif relancera la société Solfor pour une nouvelle étude, puisque le projet avait été arrêté pour des considérations liées à la faune.

4.2.3. Réponse de l'Exécutif à la motion M1/2021

En ce qui concerne la réponse de l'Exécutif à la motion M1/2021, la commission a appris que l'Office Cantonal des Transports a estimé que le gabarit et la situation du tronçon étaient suffisants pour ne pas faire de modifications. Malgré cette réponse, la commission a espoir que l'Exécutif activera tous les moyens possibles pour limiter la vitesse de circulation sur le tronçon de la route de Collex en travaux ainsi que sur l'itinéraire de déviation.

La commission se réunira en séance extraordinaire le 4 mai et en séance ordinaire le 10 mai 2021.

4.3. Commission ad hoc traitant de l'affectation de la Laiterie de Bossy

(Rapport de M. Thierry Potvin, président)

Bien que la commission ne se soit pas réunie depuis sa dernière séance, il est important de rappeler qu'une journée portes ouvertes de la Laiterie est d'ores et déjà planifiée le samedi 1^{er} mai 2021. Cette journée portes ouvertes permettra d'inviter la population à visiter le bâtiment.

La population sera également invitée à se prononcer sur l'affectation du bâtiment, dans un sondage qui, comme l'a confirmé le Secrétariat général, sera distribué le vendredi 23 avril 2021.

4.4. Commission des sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

4.4.1. Projets de diversification des sports

Réunie le 12 avril 2021, la commission a rencontré les représentants du Switzers Rugby Club, afin de proposer une diversité de sports au stade Marc-Burdet, dont une école de rugby. Le projet consiste en une implantation d'une école de rugby et sera présenté au Conseil consultatif du groupement intercommunal pour le stade Marc-Burdet. Les autres projets de diversification des sports suivent leur cours mais, pour l'instant, il n'y a aucun nouvel élément concret à transmettre.

4.4.2. Annulation de la Fête des promotions

La Fête des promotions a été malheureusement annulée par une directive cantonale. La fête n'aura pas lieu dans le format dans laquelle on la connaît. Une fête destinée uniquement aux enfants sera organisée durant les horaires scolaires avec des animations encadrées par les enseignants.

4.4.3. Fête nationale

Quant à la Fête nationale, pour l'instant, aucune décision n'a été prise quant au maintien des festivités. La commission étudie d'ores et déjà des variantes pour pouvoir proposer un programme aux habitants.

4.4.4. Projets de marché et de remise en route du four à pain

Les projets de marché et de remise en route du four à pain suivent leur cours mais n'ont pas fait l'objet d'avancées concrètes qui pourraient être transmises.

4.5. Commission du Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

La commission du Territoire s'est réunie le lundi 19 avril 2021.

4.5.1. Plan Directeur Communal

Le premier objet était le Plan directeur communal (PDCom). La commission a prévu d'organiser un atelier public le 29 mai 2021, en fonction des contraintes sanitaires.

4.5.2. Stratégie liée aux déchets

Le second point a porté sur la stratégie communale liée aux déchets. La commission a entamé une réflexion sur la meilleure manière de gérer la levée des déchets. Cette réflexion est au stade embryonnaire et est centrée autour de la question suivante : faut-il conserver la levée des déchets porte à porte ou inviter la population à se rendre aux écopoints ?

4.5.3. Modifications de zones pour les projets du Bracasset et des Houchettes

Ensuite, la commission a discuté de la modification de zone pour les projets du Bracasset et des Houchettes. Le Maire et la présidente de la commission ont été convoqués par la commission Aménagement du canton du Grand Conseil et ont exposé les raisons du rejet du projet du Bracasset et de la priorisation du projet des Houchettes, que la commune suit de bout en bout.

4.5.4. Décharges de type D

Enfin, un dernier point a porté sur une communication envoyée le jour-même par Mme Cecilia Morganella, concernant les décharges de type D. Au vu de la densité du sujet, la discussion a été reportée à la prochaine séance de commission.

5. **Réponse de l'Exécutif à la motion 1/2021 « pour régler à 30km/h le tronçon de la route de Collex pendant les travaux et régler à 50km/h la déviation passant par la route de Vieille-Bâtie et la route du Bois-des-Îles »**

M. Bernard FRACHEBOUD donne lecture du rapport de l'Exécutif qui répond à la motion 1/2021, document reproduit ci-dessous.

« Législature 2020 - 2025
Séance du 20 avril 2021
Réponse à la Motion 1/2021

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Lors de la séance du Conseil municipal du 23 mars dernier, la motion 1/2021 a été renvoyée à l'Exécutif communal.

Texte de la motion :

Motion présentée par la commission Infrastructures du Conseil municipal :

Motion 1/2021 pour régler à 30 km/h le tronçon de la route de Collex pendant les travaux et régler à 50 km/h la déviation passant par la route de la vieille bâtie et la route du Bois des Îles

Considérant :

- *Les problèmes liés aux travaux des SIG sur la route de Collex et à la déviation envisagée ont été soulevés à maintes reprises lors des différentes séances. La commission infrastructures a demandé dès qu'elle a eu connaissance de ces travaux au représentant de l'exécutif d'être concertée pour la mise en place de la déviation, cela n'a jamais été fait ;*
- *La vitesse observée sur la route de Collex et sur la déviation passant par la route de la vieille Bâtie et la route du Bois des Îles depuis le début des travaux ;*
- *Le risque pour la population vivant le long de ces routes ou les usagers de loisirs de ces voies de circulation (piétons, cyclistes, cavaliers) ;*
- *Le danger pour la faune (mammifères, batraciens etc.) ;*
- *L'arrivée des beaux jours et le nombre croissant d'utilisateurs des zones de loisirs.*

Le Conseil municipal invite Monsieur le Maire à :

- *Modifier la vitesse de circulation sur le tronçon de la route de Collex en travaux à 30 km/h ;*
- *Modifier la vitesse de circulation sur la déviation à 50 km/h ;*
- *Informier précisément le conseil municipal quant au choix de la déviation en explicitant les critères utilisés.*

Exposé des motifs

Les problèmes liés aux travaux des SIG sur la route de Collex et à la déviation envisagée ont été soulevés à maintes reprises lors des différentes séances notamment lors du conseil municipal (3 février 2020, 26 janvier 2021) et de la commission infrastructures (24 février 2020, du 15 mars 2021). A cela viennent s'ajouter les plaintes de plusieurs associations et riverains concernant les travaux et la déviation mise en place.

La commission infrastructures a demandé plusieurs fois à être concertée pour la mise en place de la déviation durant les travaux des SIG. Il lui a été répondu que M. Fracheboud et M. Fischer sont les personnes de contact et font le lien avec les responsables des travaux.

Consciente de la complexité de la situation liée à la tenue des séances à cause du covid néanmoins, la commission n'a pas été entendue.

Une fois mise devant le fait accompli, la commission infrastructures a à nouveau demandé s'il était possible d'intervenir, la réponse était négative.

Nous vous invitons à réserver un bon accueil à cette motion afin de pouvoir tant que possible sécuriser notre commune.

Le Maire et les adjoints apportent la réponse suivante aux invites de la motion :

En préambule, il faut préciser que les travaux sur la route de Collex (route cantonale) sont initiés par les Services industriels de Genève (SIG) qui sont maître d'œuvre. La commune exerce sur ce chantier un rôle consultatif et non de direction. Elle participe aux rendez-vous de chantier hebdomadaire afin d'en suivre l'évolution et éventuellement suggérer des améliorations.

Dès le 22 février, début des travaux, le secrétariat a reçu des doléances ou remarques d'habitants de Collex-Bossy. On peut estimer à une vingtaine d'interpellations pendant deux semaines. La majorité portaient sur le fait que la route de Vireloup est réglementée en « riverains autorisés » et que les habitants d'autres rues de Collex souhaitent l'emprunter. D'autres remarques nous ont permis d'améliorer la signalétique mise en place par les SIG. Depuis trois semaines, nous avons reçu deux téléphones d'habitants au sujet de l'accès à Collex par la route de l'Etraz en lien avec le trafic de clients des commerces.

Nous avons aussi consulté la police cantonale et l'entreprise Scrasa afin de savoir si des accidents ou accrochages avaient été déclarés en lien avec ce chantier. A ce jour, aucun accident ou accrochage n'a été signalé.

Invite 1 Modifier la vitesse de circulation sur le tronçon de la route de Collex en travaux à 30 km/h

Comme déjà expliqué en commission infrastructures, l'Exécutif communal a déjà formulé cette proposition en amont et après l'ouverture du chantier. Voici la réponse des SIG :

L'Office Cantonal des Transports (en charge, notamment, de la mise en place des restrictions de vitesse) n'accepte plus de baisse de vitesse sur les chantiers, sauf cas exceptionnels. Dans ce cas, une étude de trafic complète doit leur être fournie, mais les gabarits de chantier étant correct vis à vis de la norme, il n'y a pas de raison valable pour baisser la vitesse et on ne peut pas considérer ce chantier comme un cas exceptionnel.

Invite 2 Modifier la vitesse de circulation sur la déviation à 50 km/h

Comme ci-dessus, cette demande a déjà été formulée par la mairie en amont de l'ouverture du chantier et depuis le commencement des travaux. Voici la réponse des SIG :

Comme déjà indiqué, l'OCT n'accepte plus de baisse de vitesse sur les chantiers, sauf cas exceptionnels. Dans ce cas, les routes étant à sens unique avec un gabarit suffisant, il n'y a pas de raison valable pour considérer cette déviation comme un cas exceptionnel.

Invite 3 Informer précisément le Conseil municipal quant au choix de la déviation en explicitant les critères utilisés.

Cet itinéraire de déviation (routes de la Vieille-Bâtie, Bois-des-Iles, Etraz) a été décidé par les SIG en concertation avec l'OCT. Lors de la consultation communale, nous avons formulé des demandes complémentaires notamment concernant le risque de report de trafic sur le chemin de Sous-Rosière et la route menant au hameau de la Vieille-Bâtie. Ces deux accès ont été mis en « riverains autorisés ».

Quant au choix de cet itinéraire menant à Bossy, nous avons estimé que la quiétude des habitants de Collex (route de l'Etraz) primait sur les éventuelles nuisances subies par la faune et les promeneurs des routes de la Vieille-Bâtie et du Bois-des-Îles. Au vu de nos connaissances territoriales, aucun autre itinéraire de déviation n'aurait permis une diminution supplémentaire des nuisances pour les collégiens.

En conclusion, nous sommes conscients que tous les chantiers apportent leurs lots de changements et de nuisances. Dans ce cas de figure, la nature des travaux (changement des tuyaux d'alimentation en eau) n'est pas remise en question car le risque de rupture du réseau d'alimentation est réel. L'emplacement des travaux sur la route de Collex, axe routier très fréquenté, accentue encore les difficultés de mobilité et la « grogne » des habitants. Néanmoins, la fin de ces travaux étant fixée à septembre 2021, nous vous demandons de la patience et de la tolérance car le but final de ces travaux est de garantir la distribution d'eau potable, indispensable à chacun.

Au vu des explications fournies nous estimons la réponse à cette motion close.

Ricardo Muñoz
Maire

Bernard Fracheboud et Skander Chahlaoui
Adjoints »

M. Sébastien PESENTI

En sa qualité de président de la commission Infrastructures, ne se satisfait pas du retour de l'Exécutif. L'Office Cantonal des Transports (OCT) ne lui semble pas connaître les lieux et notamment la densité du trafic. Il a remarqué que le matin, lorsque le personnel de chantier n'est pas au travail, les automobilistes roulent trop rapidement. L'OCT aurait pu, selon lui, tenir compte des piétons, des cyclistes et des cavaliers, nombreux sur à emprunter l'itinéraire de déviation : pourquoi la déviation n'a-t-elle pas été instaurée via la route de Sauvigny, pour protéger le village et les usagers des cheminements forestiers ? Finalement, le conseiller municipal se dit déçu de la réponse de l'OCT, puisque le risque sécuritaire est important pour les écoliers. En effet, ces derniers ne sont plus protégés, étant donné qu'ils empruntent un trottoir en contresens du trafic sur le tronçon entre le giratoire et le chemin Champion.

M. Bernard FRACHEBOUD

Rétorque que le dernier risque sécuritaire concernant les enfants est le même en temps normal, puisque la route est empruntée dans les deux sens. Il informe que chaque mercredi à 14 heures se tient un rendez-vous de chantier, qui est l'occasion d'alerter les maîtres d'ouvrage des observations et améliorations à faire.

M. Sébastien PESENTI

N'est pas du même avis sur le point relatif aux enfants. Il argumente que, le matin, la plupart des enfants circulent sur le côté gauche de la chaussée, alors que peu de trafic remonte l'axe routier en direction de Bossy. Or, durant les travaux, les voitures empruntent la voie en sens inverse et sont à proximité des enfants. Ce point pourrait remonter lors d'un prochain rendez-vous de chantier, pour alerter les SIG du risque d'accident de personne.

M. Bernard FRACHEBOUD

Soulève que, lors d'une réunion de la commission Infrastructures, les commissaires avaient relaté deux accidents depuis le début du chantier. Il nuance qu'il faudra se contenter des réponses données dans le rapport de l'Exécutif. Il a lui-même parcouru les différents axes en travaux et l'itinéraire de déviation et n'a pas perçu de problème.

Mme Dorothea NOLL

Ne se souvient pas de la mention de deux accidents en commission Infrastructures, qui ne figure d'ailleurs dans aucun des procès-verbaux de la commission. Comparant ensuite un flyer informatif envoyé par les SIG et la réalité des travaux, elle fait remarquer que, contrairement à la largeur de la route prévue à 3,5 mètres, la chaussée ne fait que 2,6 mètres de largeur. Elle est finalement étonnée que la commune ne puisse rien faire concernant la vitesse de circulation sur l'itinéraire de déviation, puisque de nombreux cyclistes l'empruntent en sens inverse entre l'Auberge des Bois et la route du Bois-des-Îles.

M. Tiziano VERARDI

Conclut qu'avec la réponse écrite de l'Exécutif à la motion 1/2021, cette dernière peut à présent être considérée comme close.

6. Décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal : subvention de Fr 500'000 à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex

Le Président VERARDI informe que la commune peut s'opposer à une décision de l'ACG concernant l'octroi d'une subvention de Fr. 500'000 à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex. Le texte de la décision de l'ACG est accessible sur CMNet.

Le Président demande si certains souhaitent faire valoir leur droit d'opposition à la décision.

Constatant l'absence d'opposition, il conclut qu'en conséquence, la commune de Collex-Bossy n'exercera pas d'opposition à cette décision de l'ACG.

7. Propositions individuelles et questions**7.1. Avancée du projet de skate-park**

(Intervention de M. Sébastien Pesenti)

Le conseiller municipal demande, de la part de la jeunesse collésienne, à quelle étape d'avancement se trouve le projet de skate-park.

M. Skander CHAHLAOUI

Répond que la réflexion avance. Initialement, le projet était imaginé dans l'enceinte de la Ferme Gindre-Constantin. Par la suite, la décision a été prise d'installer un skate-park aux alentours du stade. Actuellement, la réflexion est menée dans le groupement intercommunal du Stade Marc Burdet et dans les différentes commissions des sports. Des signaux peuvent mener à penser que la commune de Collex-Bossy devra lancer le projet par ses propres moyens. La prochaine séance du Conseil consultatif du groupement intercommunal permettra une meilleure projection sur l'avancée de ce projet.

7.2. Destruction du terrain aménagé par des jeunes en dirtpark

(Intervention de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI souhaite que la commune se renseigne sur un évènement récent. Au Pont de Bossy, au niveau de la cabane des bûcherons, des jeunes avaient creusé des sauts en terre pour aménager un terrain de jeu dirtpark pour les vélos. Ces jeunes ont passé tout l'hiver à aménager ce terrain et ont été étonnés, il y a une dizaine de jours, qu'un engin mécanique ait damé leur réalisation. Effondrés, ils ont téléphoné en Mairie, pour tenter d'avoir des explications. M. PESENTI a pensé qu'il s'agissait d'une question de sécurité.

M. Skander CHAHLAOUI

Répond qu'il peut se renseigner pour connaître les raisons du damage. Il informe qu'il a rendez-vous mardi 27 mai 2021 avec le BMX Club de Genève pour imaginer un parcours de BMX beaucoup plus sécurisé dans les alentours du stade Marc Burdet. Les personnes qui ont détruit le dirtpark improvisé ne savaient peut-être pas qu'il s'agissait d'une réalisation par des jeunes.

M. Bernard FRACHEBOUD

Ajoute que M. Alain FISCHER et lui-même ont rencontré la représentante du canton le matin-même pour discuter de la cabane des bûcherons. Il a été convenu d'une nouvelle rencontre, lors de laquelle il pourra demander si elle était informée de la présence du dirtpark.

7.3. Retour en présentiel de la gymnastique des dames

(Intervention de Mme Odile Taheri)

Mme Odile TAHERI demande si la gymnastique des dames, qui se tenait à la chapelle avant l'interruption sanitaire, peut reprendre en présentiel dans les locaux communaux.

M. Ricardo. MUÑOZ

Invite la représentante du groupe de gymnastique à contacter le Secrétariat général, qui lui donnera toutes les informations concernant la possibilité de reprendre en présentiel à la Chapelle.

Constatant l'absence d'autres interventions et l'ordre du jour ordinaire étant épuisé, le Président Tiziano Verardi clôt la présente séance du Conseil municipal à 20h17. Il donne la parole au public.

Question de Mme Meike NOLL-WAGENFELD concernant les procès-verbaux

Mme M. Noll-Wagenfeld indique que le public a le droit de poser des questions mais n'a pas le droit d'en connaître le traitement dans le procès-verbal. Cela a d'ailleurs mené à une erreur concernant son nom de famille dans les procès-verbaux de janvier et de mars. Le public n'a ni le droit de faire ses commentaires ni le droit de vérifier si les questions posées sont correctement retranscrites. Existe-t-il une possibilité de modifier ce fonctionnement, en publiant le passage des questions du public sur internet avant le procès-verbal ?

M. Tiziano VERARDI convient qu'il s'agit de déterminer si la partie publique est officielle et ce à quoi le public a le droit dans la commune. Or, la partie « parole au public » n'est pas quelque chose d'officiel. Si la parole est effectivement donnée au public, ce dernier aurait-il le droit de faire ses retours ?

Mme Martine ROSET relève que la meilleure manière de procéder est de transmettre ses commentaires à un conseiller municipal, puisque le public ne peut pas intervenir durant la séance du Conseil municipal.

M. Tiziano VERARDI conseille également au public une transmission de ses remarques par écrit.

Mme Dorothea NOLL envisage de demander à la commune de Versoix comment elle règle ce souci de fonctionnement.

M. Tiziano VERARDI demande au Secrétariat général de se renseigner sur le fonctionnement d'autres communes concernant les commentaires et questions du public.

M. Michael KENDE suggère que les questions du public figurent sur un autre document que le procès-verbal, pour montrer qu'il ne s'agit pas d'une partie officielle.

M. Tiziano VERARDI conclut que le système est nouveau dans la commune, et qu'il est envisageable de scinder le procès-verbal du Conseil municipal et la partie « parole au public ».

Plus personne ne demandant la parole, le Président Tiziano Verardi lève définitivement la séance à 20h22.

Le président du Conseil municipal :
Tiziano Verardi

Le secrétaire du Conseil municipal :
Pablo Pfeiffer

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat
